

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 4 octobre 2022 à 20 h.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

À 19 h 30 le comité de démolition s'est réuni pour statuer sur la demande d'autorisation pour le bâtiment principal situé au 571, rang du Petit-Bois-d'Autray. La décision dans ce dossier a été reportée par le Comité, des faits supplémentaires devant être portés à l'attention du comité consultatif d'urbanisme, lequel agit à titre de conseil local du patrimoine.

À 19 h 35, le conseil municipal, à l'exception de la conseillère Lyne Clermont s'étant retirée, a tenu une séance publique de consultation sur le projet de règlement 1071-78-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage 105-92 – Bâtiment préfabriqué à profil semi-circulaire de type MegaDome »

2022-10-345

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-346

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|--|
| (345) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (346) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (347) | 3. Approbation des procès-verbaux du 6 et 21 septembre 2022; |
| (348-349) | 4. Information et suivi de dossiers; |
| | 5. Administration : |
| (350) | 5.1. États comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2022; |
| (351) | 5.2. Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers; |
| (352) | 5.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif au parc canin municipal; |
| (353-354) | 5.4. Mandats procureur; |
| (355) | 5.5. TECQ – dépôt d'une version révisée; |
| (356) | 5.6. Demande de subvention – J.A. DeSève; |
| (357) | 5.7. Demande de subvention pour les Péchés mignons; |
| | 6. Sécurité publique; |
| | 7. Travaux publics : |
| (358) | 7.1. Attestation de fin de travaux 2022 pour le Ministère (AIRRL et RIRL); |
| (359) | 7.2. Entretien des chemins – rechargement d'accotements; |
| (360) | 7.3. Budget – inspection du réseau d'égout et ponceaux; |
| | 8. Hygiène du milieu : |
| (361) | 8.1. Dépôt de soumission – fourniture de services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et d'eau potable; |
| (362) | 8.2. Déneigement – puits; |
| | 9. Loisirs et culture; |
| | 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| (363) | 10.1. Adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage 269-90 – Précisant les normes d'implantation, la typologie, limitant la hauteur des bâtiments dans les zones RM-1 (secteur rue José au nord de la rue Perreault) et R4-1 (secteur |

- (364) rue des Étangs) et abrogeant les dispositions orphelines se rapportant à l'ancienne zone R4-4;
- (365) 10.2. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 105-92 – Bâtiment préfabriqué à profil semi-circulaire de type MegaDome;
- (366-367) 10.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement 1004-2001 (dérogations mineures);
- (368-369) 10.4. Demande de permis de démolition – 571, rang du Petit-Bois-d'Autray;
- (370) 10.5. Demandes de permis PIIA;
- (371) 11. Courrier;
12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-347

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET 21 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 6 et 21 septembre 2022 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-348

ENTENTE – TRAVAUX MUNICIPAUX – AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE LA SOURCE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'agrandissement sont prévus pour l'école la Source d'Autray;

CONSIDÉRANT QU'au terme de ces travaux la Municipalité pourra utiliser le gymnase et un local de rangement à usage exclusif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux comprennent également certains travaux municipaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

*Abroge la rés.
2022-06-229*

D'informer le Centre de services scolaire des Samares que la Municipalité est disposée à participer financièrement à la réalisation de ces travaux selon le protocole établi pour la réalisation des travaux municipaux et l'utilisation du local de rangement.

Que les frais reliés aux travaux d'aqueduc soient pris à même le fonds d'aqueduc et que le solde soit pris à même le fonds général.

Que la présente résolution remplace et abroge la résolution 2022-06-229.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-349 **RÉFECTION DE VOIRIE 2022 – DÉFICIENCES**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal fait état qu'il a été mis au courant de la liste des déficiences suite à la réalisation des travaux de réfection de voirie 2022;

Que le conseil municipal a été informé que l'entrepreneur a manifesté son intention de corriger ces déficiences mais qu'il nous facturera pour ces travaux;

Que le conseil municipal exige fermement que les correctifs soient réalisés sans frais, conformément à la mise en demeure leur ayant été livrée de main à main le 23 septembre 2022.

Que soit déduit de la somme de toutes factures à payer, les pénalités prévues aux devis.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-350

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2022

Le directeur général et greffier-trésorier fait une lecture sommaire des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le rapport du directeur général et greffier-trésorier concernant les états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2022 soit approuvé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-351

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier dépose le Rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers préparé par la Commission municipale du Québec, lequel est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-352

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU PARC CANIN MUNICIPAL

La conseillère Marie-Ève Mondor donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un

projet de règlement relatif au parc canin municipal, et dépose le projet de règlement numéro 121-2022, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2022-10-353 MANDAT PROCUREUR – COUR MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De mandater le cabinet Roy et Asselin inc. à titre de procureur en poursuite à la Cour municipale de la MRC de D’Autray, et ce, pour un montant de 1 600 \$ par année (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2022-10-354 MANDAT PROCUREUR – INFRACTIONS

CONSIDÉRANT le dossier d’infractions portant le numéro 2022-0023;

CONSIDÉRANT les interventions réalisées par le Service d’urbanisme aux fins de régulariser ledit dossier;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne s’est pas conformé.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De mandater le cabinet Roy et Asselin inc. pour entreprendre toutes procédures nécessaires à l’obtention d’une ordonnance auprès de la Cour municipale afin de régler le dossier mentionné au préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2022-10-355 TECQ – DÉPÔT D’UNE VERSION RÉVISÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

- Que la municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- Que la municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les

autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-356

DEMANDE DE SUBVENTION – J.A. DESÈVE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander une subvention de 10 000 \$ à la fondation J. A. DeSève pour l'année 2022, afin de maintenir l'accès gratuit à la piscine et à la pataugeoire municipales.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-357

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES PÉCHÉS MIGNONS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander une subvention au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre de la vingtième édition des Péchés mignons de Lanoraie prévue pour 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-358

ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX 2022 POUR LE MINISTÈRE (AIRRL ET RIRL)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 9 juin 2022 au 16 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);

- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-359

ENTRETIEN DES CHEMINS – RECHARGEMENT D'ACCOTEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 18 000 \$ (taxes nettes) pour le rechargement d'accotements.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-360

BUDGET – INSPECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET PONCEAUX

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 6 000 \$ (taxes nettes) pour l'inspection du réseau d'égout sanitaire et un deuxième budget de 6 000 \$ (taxes nettes) pour l'inspection des ponceaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-361

DÉPÔT DE SOUMISSION – FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a acheminé les documents requis dans le délai prévu, au plus tard le 22 septembre 2022 à 11 h, soit Nordikeau;

CONSIDÉRANT l'analyse et le rapport du comité de sélection datés du 3 octobre 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et d'eau potable à l'entreprise Nordikeau, ayant eu un pointage final de 4.8235 et étant le seul soumissionnaire et dont la soumission est conforme,

au montant de 320 603,09 \$ (taxes incluses), pour 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, et ce, tel que défini au devis.

La Municipalité se réserve le droit de prolonger le présent contrat annuellement jusqu'à une durée totale de 5 ans, et ce, tel que prévu au devis.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-362

DÉNEIGEMENT – PUIXS 6

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De renouveler notre entente avec la compagnie Le cerf des bois, représentée par M. Jean-François Thérout, au montant de 2 529,45 (taxes incluses) pour le déneigement du chemin d'accès au puits 6 d'eau potable (en partie, soit 1,3 km) et les deux stationnements (aqueduc et bâtiment de service des puits), et ce, pour l'hiver 2022-2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-363

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 – PRÉCISANT LES NORMES D'IMPLANTATION, LA TYPOLOGIE, LIMITANT LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LES ZONES RM-1 (SECTEUR RUE JOSÉ AU NORD DE LA RUE PERREAULT) ET R4-1 (SECTEUR RUE DES ÉTANGS) ET ABROGEANT LES DISPOSITIONS ORPHELINES SE RAPPORTANT À L'ANCIENNE ZONE R4-4

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement 1071-77-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage 269-90 – Précisant les normes d'implantation, la typologie, limitant la hauteur des bâtiments dans les zones RM-1 (secteur rue José au nord de la rue Perreault) et R4-1 (secteur rue des Étangs) et abrogeant les dispositions orphelines se rapportant à l'ancienne zone R4-4 », tel que déposé.

La conseillère Lyne Clermont dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

À la demande de la conseillère Lyne Clermont, sa déclaration est inscrite au procès-verbal :

« Concernant ce sujet précis, je veux déclarer que lorsque le vote a été demandé, il était clair pour moi que la résolution ne concernait que le périmètre du parc industriel.

J'étais convaincue que cette modification ne s'appliquait pas à mon immeuble qui n'est pas situé dans le parc industriel.

Cette modification pourrait m'apporter des avantages ou désavantages.

Pour toutes ces raisons et afin de dissiper toute apparence d'un conflit d'intérêt, je vais donc, dès lors, me retirer de la table du conseil le temps que cette affaire soit traitée. »

2022-10-364

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 105-92 – BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ À PROFIL SEMI-CIRCULAIRE DE TYPE MEGADOME

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet

APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement numéro 1071-78-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage 105-92 – Bâtiment préfabriqué à profil semi-circulaire de type MegaDome » soit adopté avec modifications, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Ont voté contre : François Boisjoly, Josée Castonguay

Cette résolution est adoptée à la majorité des conseillers présents.

La conseillère Lyne Clermont reprend sa place à la table des délibérations.

2022-10-365

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1004-2001 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES – TRAITEMENT DES DEMANDES

Le conseiller Martin Lavallée donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 1004-2001 relatif aux dérogations mineures concernant le traitement des demandes, et dépose le projet de règlement numéro 1004-1-2022, lequel sera adopté à une séance subséquente.

Le point 10.4 Demande de permis de démolition – 571, rang Petit-Bois-d'Autray est retiré.

2022-10-366

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 49, RUE LOUIS-JOSEPH-DOUCET

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 49, rue Louis-Joseph-Doucet;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à :

- Démolir les avant-toits au-dessus de la galerie avant et latérale;
- Reconstruire l'avant-toit de la galerie sur le côté de 1.22 m par 0.91 m en bois et en tôle grise;
- Reconstruire la galerie avant et latérale de même dimension en bois traité de couleur brune ou bois naturel;
- Remplacer le revêtement du mur extérieur en façade pour des planches de pin de couleur jaune;
- Peindre les murs latéraux en jaune;
- Remplacer le revêtement du mur extérieur arrière par du bardeau de cèdre de couleur bois naturel;
- Repeindre la toiture (partie en tôle pincée) en gris;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les informations, le choix et les couleurs de matériaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 septembre 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de rénovation au 49, rue Louis-Joseph-Doucet.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-367 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – 78-80, CHEMIN DE JOLIETTE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis d'affichage au 78-80, chemin de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à modifier l'enseigne sur pylône existante et les enseignes sur la marquise du poste d'essence;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1075-2009 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans et devis soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 septembre 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande de permis au 78-80, chemin de Joliette.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-368 **ARCHIVES LANAUDIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseiller, monsieur Martin Lavallée, soit nommé comme représentant de la municipalité au sein de la Corporation du Centre régional d'Archives de Lanaudière inc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-369 **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE D'AUTRAY**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 150 \$ soit versé au Centre d'action bénévole D'Autray pour le collecte de fonds annuelle.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-10-370 **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 1 176 007,34 \$ (522090 à 522211, PA 1180 à PA 1195, 11285, 11290, 11303 à 11358) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 45 À 20 H 53

2022-10-371

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 54.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire